



Covid-19 / Fonds de solidarité

Volet Régional

MAJ 10/04/2020



## AIDES REGIONALES CORONAVIRUS

Depuis le 31 mars, toutes les entreprises concernées peuvent faire une simple déclaration sur le site des impôts - [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) - pour recevoir une aide allant jusqu'à 1 500 euros. Cette somme sera défiscalisée.

A partir du 15 avril, les entreprises qui connaissent le plus de difficultés pourront obtenir, au cas par cas auprès des régions, une aide complémentaire de 2 000 euros.

En complément de ces mesures, les Régions proposent également plusieurs solutions d'accompagnement, vous trouverez un descriptif non exhaustif de celles-ci dans le tableau ci-dessous :

Régions	Accompagnement régional en matière d'activité économique	Liens utiles
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<p>Volet 2 du fonds de solidarité national : aide complémentaire forfaitaire allant jusqu'à 2 000 € pour les situations les plus difficiles, pour éviter la faillite au cas par cas. Les entreprises éligibles au volet 2 doivent être éligibles au volet 1. Elles doivent également remplir les conditions suivantes :</p> <p>employer au moins un salarié en CDD ou CDI, se trouver dans l'impossibilité de régler ses créances à 30 jours et s'être vues refuser un prêt de trésorerie d'un montant "raisonnable" par leur banque. La mise en œuvre de ce volet 2 sera communiquée prochainement.</p> <p>Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Le besoin en trésorerie est la première demande des</p>	<p><a href="https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm">https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm</a></p> <p><a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/826/23-covid-19-plan-d-urgence-de-600-m-pour-l-economie.htm">https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/826/23-covid-19-plan-d-urgence-de-600-m-pour-l-economie.htm</a></p>



	<p>entreprises pour leur permettre d'honorer leurs charges, payer leurs salaires, en l'absence de recettes et d'activité. La Région met en place le « Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes » avec l'ensemble des acteurs bancaires. Eligibilité : toutes entreprises sauf celles de moins d'un an et sans bilan</p> <p>Montant : de 10 K€ à 100 K€</p> <p>50 % de l'encours à taux 0 et 50 % de l'encours à taux fixe inférieur à 1 % (cofinancement systématiquement recherché)</p> <p>Durée : 7 ans dont 2 de différé</p> <p>Distribué par les réseaux bancaires de proximité</p> <p>Réponse et versement sous 10 jours</p>	
<b>Bourgogne-France-Comté</b>	<p>Volet 2 du fonds de solidarité national : prévention des faillites. Critères d'éligibilité :</p> <p>Être éligible au premier volet</p> <p>Être en faillite imminente</p> <p>Être en situation de refus d'un prêt de trésorerie</p> <p>Mise en place d'un différé de 6 mois de remboursement de toutes les avances remboursables gérées par la Région.</p>	<p><a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques">https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques</a></p>
<b>Bretagne</b>	<p>Versement anticipé des aides régionales.</p>	<p><a href="https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/un-soutien-massif-aux-acteurs-economiques">https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/un-soutien-massif-aux-</a></p>

	<p>Suspension du remboursement des avances remboursables.</p> <p>Plateforme pour recueillir les offres de services des entreprises : La Région Bretagne en lien avec son agence Bretagne Développement Innovation (BDI), l'agence régionale de santé et Biotech Santé Bretagne, s'engage dans la mise en relation des entreprises pour le maintien des activités stratégiques dans le contexte du Covid-19.</p> <p>Afin de maintenir la disponibilité des matériaux, des équipements, des composants, des services et des produits finis essentiels au bon fonctionnement des services de santé, mais aussi de l'industrie agroalimentaire ou d'autres secteurs vitaux, un appel solidaire est lancé à l'ensemble des industriels bretons. Ce sont en premier lieu les équipements de protection individuelle (EPI) qui sont visés par cette démarche : gants, blouses, masques, gel hydroalcoolique.</p>	<p><a href="#">entreprises/</a></p> <p><a href="http://www.entreprisesunies-covid19.bzh">www.entreprisesunies-covid19.bzh</a></p>
<p><b>Centre- Val de Loire</b></p>	<p>Mise en place d'un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise pour 1 million d'euros générant 5,4 millions</p>	<p><a href="http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html">http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html</a></p>

	<p>d'euros de soutien.</p> <p>Déblocage d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour notre fonds de prévention des difficultés d'entreprises. Le Groupe Agréé de Prévention (GPA) de chaque département est particulièrement mobilisé pour apporter un soutien aux responsables d'entreprises rencontrant de grandes difficultés.</p> <p>Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.</p>	
<p><b>Corse</b></p>	<p>Création d'un fonds « Sustegnu – Covid-19 » de solidarité spécifique pour les entreprises insulaires : Ce fonds, constitué avec la CCIT grâce à un apport majoritaire de la Collectivité de Corse (6M€ susceptible d'être abondé si nécessaire jusqu'à 8M€) permettra de mobiliser, en lien avec le secteur bancaire des prêts de trésorerie à taux zéro (pour un montant maximal par prêt de 100 000€) avec différé d'amortissement, le tout pour un volume global estimé à 120M€.</p> <p>Public cible : toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des</p>	<p><a href="https://www.isula.corsica/Crise-economique-et-sociale-liee-au-Covid-19-le-Conseil-executif-de-Corse-mobilise-des-aujourd-hui-30-millions-d-euros_a1319.html">https://www.isula.corsica/Crise-economique-et-sociale-liee-au-Covid-19-le-Conseil-executif-de-Corse-mobilise-des-aujourd-hui-30-millions-d-euros_a1319.html</a></p>

	<p>sociétés.</p> <p>Modalités de la mesure : prêt à taux zéro.</p> <p>Mobilisation et extension des financements existants (6,25 M€ d'avances remboursables via la CADEC). Public-cible : ce dispositif finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises insulaires et des associations.</p> <p>Modalités de la mesure : avances remboursables à taux zéro qui sont généralement associées à un concours bancaire mis en place par un établissement de crédit.</p> <p>Création d'un fonds territorial de garantie. Ce fonds, abondé par la Collectivité de Corse de près de 4 M€, vise à accompagner le plus grand nombre (entreprises et associations), en complémentarité du fonds national de garantie (via la BPI), pendant la crise et immédiatement après. Il permet à la fois de pallier l'urgence et d'assurer les conditions de la relance après l'échéance du 31 décembre 2020. Public cible : entreprises et associations</p> <p>Modalités de la mesure : garantie aux prêts bancaires</p>	
<p><b>Grand Est</b></p>	<p>Avec Bpifrance, la Région Grand Est propose un prêt aux</p>	<p><a href="https://www.grandest.fr/accompagnement-entreprises-">https://www.grandest.fr/accompagnement-entreprises-</a></p>

	<p>entreprises pour contribuer au maintien de leur trésorerie face à une baisse d'activité ou à une perte de chiffres d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc).</p> <p>Bpifrance met en place un crédit à moyen terme sans garantie, en partenariat avec la banque, pour couvrir les besoins de trésorerie. A destination des TPE, PME et ETI, ce prêt peut s'élever à 5 millions d'euros maximum pour les PME et 30 millions d'euros pour les ETI, sur une durée de 3 à 5 ans.</p>	<p><a href="#">impactees-par-covid-19/</a></p> <p><a href="https://www.grandest.fr/obtenir-un-pret-tresorerie/">https://www.grandest.fr/obtenir-un-pret-tresorerie/</a></p>
<b>Hauts-de-France</b>	<p>Fonds Hauts-de-France Prévention (Région et CCI)</p> <p>Prêt de 50 000 € à 300 000 € sur 5 ans, incluant différé de 12 mois, en cofinancement avec les partenaires bancaires et/ou les actionnaires.</p> <p>Éligibilité: entreprises de plus de 10 salariés, de plus 3 ans d'existence (sauf en cas de reprise), ne présentant pas plus de 2 exercices fiscaux déficitaires sur les 3 derniers exercices, et disposant de capitaux propres positifs.</p>	<p><a href="https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprises/coronavirus?pk_campaign=orientation-partenaire&amp;pk_kwd=orientation-region-hdf#section-exemples">https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprises/coronavirus?pk_campaign=orientation-partenaire&amp;pk_kwd=orientation-region-hdf#section-exemples</a></p>
<b>Ile-de-France</b>	<p>Mesures de soutien aux PME et aux filières qui vont être très touchées. Plan d'urgence pour les PME :</p> <p>Accélération du paiement pour les PME (moins de 30 jours).</p>	<p><a href="https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region">https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region</a></p>



	<p>Faciliter l'accès massif aux prêts bancaires à hauteur de plus de 1 milliard d'euros grâce à son <u>Fonds de garantie Bpifrance</u> (700 millions d'euros de nouveaux prêts garantis à 80% jusqu'à 6 millions d'euros. Prêt jusqu'à 7 ans), et grâce à l'élargissement de <u>Back'up Prévention</u> à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. La Région demandera aussi à Bpifrance de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui). Rappel : prêt Bpifrance couplé à un prêt bancaire. Prêt d'un montant de 35.000 à 400.000 euros sans garantie personnelle. Objectif : 5.000 PME aidées très rapidement.</p> <p>Pack relocalisation avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales <u>PM'up</u> et <u>Innov'up</u>).</p> <p>Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance</p>	
<p><b>Normandie</b></p>	<p>Création d'un Fond Régional de Solidarité pour soutenir plus fortement encore les entreprises normandes</p> <p>Mise en place d'un Prêt COVID 19-Trésorerie (10 millions d'euros sont prévus par la</p>	<p><a href="https://www.normandie.fr/covid-19-la-region-se-mobilise">https://www.normandie.fr/covid-19-la-region-se-mobilise</a></p>



	<p>Région pour alimenter ce dispositif)</p> <p>Augmentation du plafond de Fond Régional de Garantie à 90 % sur tous les nouveaux prêts</p> <p>Accessibilité du Prêt Croissance TPE aux entreprises de moins de 3 ans</p> <p>Mise en place d'un prêt « Rebond Normandie » (1 million d'euros apporté par la Région) pour répondre au besoin en fonds de roulement des entreprises</p> <p>report de six mois des échéances des créances régionales (dispositifs « Impulsions » et « ARME »)</p> <p>Maintien des contrats et paiement des entreprises prestataires et fournisseurs de la Région</p>	
<p><b>Nouvelle-Aquitaine</b></p>	<p>Cellule d'écoute et de veille. Sont concernées les très petites entreprises, mais aussi les plus grandes, ainsi que les associations du domaine de la culture, du sport et de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Appel à manifestation d'intérêt flash est lancé à destination des entreprises régionales désireuses de participer à l'effort de production, fourniture ou maintenance en</p>	<p><a href="https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/coronavirus-region-prend-mesures-urgence.html#Les-entreprises-en-Nouvelle-Aquitaine">https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/coronavirus-region-prend-mesures-urgence.html#Les-entreprises-en-Nouvelle-Aquitaine</a></p> <p><a href="https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/">https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/</a></p> <p><a href="https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-">https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-</a></p>

	<p>urgence d'équipements médicaux manquants et une nouvelle plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs va permettre aux néo-aquitains de se faire livrer des produits locaux et de saisons à leur domicile.</p> <p>Volet 2 du plan de solidarité national : une aide complémentaire de 2000 euros (cumulative avec l'aide de 1500 euros - aide forfaitaire) : pour les entreprises et les associations exerçant une activité économique remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 1 salarié (auto entrepreneurs non éligibles), être dans l'impossibilité de régler leurs créances à trente jours et s'être vu refuser un prêt de trésorerie par leur banque</li> <li>- Demandes à adresser au plus tard le 31 mai (plateforme disponible mi-avril)</li> <li>- Le fonds serait reconductible jusqu'à la fin de la crise (aide mensuelle pour les entreprises éligibles).</li> <li>- Le montant de l'aide complémentaire (2000€) pourrait être revu à la hausse.</li> </ul> <p>Prêts rebonds de la BPI : 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds gérés par Bpifrance. Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer</p>	<p><a href="#">des-entreprises-et-des-associations-impactees</a></p> <p><a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/coronavirus-fonds-national-de-solidarite">https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/coronavirus-fonds-national-de-solidarite</a></p>
--	---	---

	<p>rapidement la trésorerie des entreprises.</p> <p>Moratoire d'un an sur les remboursements des avances remboursables de la Région</p> <p>Augmentation du niveau des acomptes versés aux TPE/PME/ETI</p> <p>Mise en place d'une cellule d'écoute et de veille à destination des entreprises, afin de lutter contre la solitude des dirigeants et de les soutenir dans cette période difficile, en s'appuyant sur un réseau sentinelle d'identification des dirigeants en difficulté/détresse et un réseau de soutien grâce à des structures spécialisées (APESA, 60 000 rebonds, Entraide et entrepreneurs)</p> <p>Cellule de coordination avec les banques</p> <p>Les demandes d'aides pourront être déposées à son issue, dès le 15 avril.</p>	
<p><b>Occitanie</b></p>	<p>Prêts de trésorerie : La Région Occitanie en partenariat avec Bpifrance garanti à 80% vos prêts de trésorerie pour des prêts inférieurs à 300 000 €.</p> <p>Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises</p>	<p><a href="https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique">https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique</a></p>



	<p>bénéficiaire du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver les compétences.</p> <p>Prêt Rebond à 0% pour les PME à partir d'un an d'existence (et avec un bilan), lancé par la Région et Bpifrance : 09 69 370 240 (numéro vert de Bpifrance) ou 0800 31 31 01 (numéro vert Région)</p> <p>Report du plan de remboursement des avances remboursables en cours et déjà accordées par la Région à des entreprises d'Occitanie, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril.</p>	
<p><b>Pays de la Loire</b></p>	<p>Création, par la Région et BPI, du prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro.</p> <p>5 M€ d'euros de report des avances remboursables accordées par la Région</p> <p>10 M€ d'euros de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie.</p> <p>10 M€ d'euros de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire garantie</p> <p>Destiné à l'ensemble des TPE, PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Garantie est un dispositif permettant de garantir les prêts bancaires à 80% (au lieu</p>	<p><a href="https://www.paysdelaloire.fr/nocache/actualites/actualite-detaillee/n/la-region-mobilise-50-millions-deuros-disponibles-des-a-present-pour-soutenir-les-entreprises/">https://www.paysdelaloire.fr/nocache/actualites/actualite-detaillee/n/la-region-mobilise-50-millions-deuros-disponibles-des-a-present-pour-soutenir-les-entreprises/</a></p> <p><a href="https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/">https://www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/</a></p>



	<p>de 70%) du montant garanti et co-financé par la Région des Pays de la Loire et BPI. Ces 10 M€ de fonds régionaux visent à rendre possible, aux côtés de BPI, 205 M€ de prêts bancaires.</p> <p>15 millions d'euros de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement.</p> <p>Destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI, Pays de la Loire Redéploiement permet de souscrire un prêt de 50 000 à 2 000 000€, à un taux TEG de 2,03 % sans garantie ni coûts additionnels. Grâce à l'effet de levier, ces 15 M€ devraient permettre l'octroi de 60M€ de prêts.</p>	
<p><b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b></p>	<p>47 M€ en aides directes de la Région pour soutenir toutes les entreprises, pour déposer son dossier un guichet unique Région a été mis en place au 0 805 805 145, et par mail à l'adresse : <a href="mailto:guichetmonfinancement@maregionsud.fr">guichetmonfinancement@maregionsud.fr</a>.</p> <p>10 M€ de prêts pour les très très petites entreprises.</p> <p>5M€ de prêts rebond avec la Banque publique d'investissement pour des besoins supplémentaires. La Région abonde le prêt rebond à taux zéro proposé par la</p>	<p><a href="https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/14-md-eur-pour-le-plan-durgence-de-solidarite-et-de-relance-de-la-region-sud">https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/14-md-eur-pour-le-plan-durgence-de-solidarite-et-de-relance-de-la-region-sud</a></p> <p><a href="https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19">https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19</a></p>



	<p>Banque publique d'investissement (BPI) de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf secteur agricole). La dotation de 5M€ par la Région a un effet levier estimé à 18 millions d'euros.</p> <p>10M€ fléchés sur Région Sud garantie. Garantie bancaire jusqu'à 80% pour les entreprises éligibles au fonds et impactées par la pandémie du COVID 19, afin de sécuriser au mieux l'accès aux financements bancaires pour les entreprises de la région</p> <p>Report des échéances de remboursement des prêts et des avances remboursables</p>	
--	---	--